



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021 à 20 H 00

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

Présents : M. BUISSET David, M DEFFAINS Mickaël, M ROZET Claude, M ROUAULT Dominique, M BOUGARD Frédéric, M. Alain RENAULT, Mme DUFOUIL Christiane, Mme VAUQUENU Mélanie, M FOUERE Jean-Claude.

Absents excusés : M MAHE Olivier, M ROUILLE David, Mme DELAHAYES Oksana, Mme GROSSET Christèle, Mme Delphine LETEURTOIS, Mme Mireille PEUVREL.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme DUFOUIL Christiane a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juillet 2021 à l'unanimité.

Délibération n°48/2021

OBJET : CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ILOT DE L'ANCIENNE MAIRIE.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la consultation lancée dans le cadre de la désignation d'un architecte pour le projet suscité en objet.

Monsieur le Maire précise que deux bureaux ont été désignés pour l'audition du 20 octobre dernier avec la présence d'un conseiller départemental et de l'architecte conseil.

A l'issue de l'audition, les notes suivantes ont été attribuées :

	Hono raires	Taux + faible/TA UX	X 40	Note Prix	Moyens humains et techniques 10	Méthodologie 35	Référen ces ERP 15	Note technique après audition	Note Marché = Note prix+note technique
Gwénola GICQUEL	15 895 €	0,31	40.00	40.00	7	24,00	11,00	42,00	82.00
Ludivine LOISON	19 170 €	1,00	30.27	30.27	9	33.00	13.00	55.00	85.27

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'Architecte Ludivine LOISON pour un montant de 19 170 € H.T.
- SOLLICITE des subventions dans le cadre de la DSIL et la DETR au près des services de l'Etat ;
- SOLLICITE une subvention dans le cadre du Fonds de Soutien Territoriale auprès du Conseil Départemental.
- SOLLICITE une subvention dans le cadre du Fonds de concours de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif.
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°49/2021

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE EN AGGLOMERATION.

Monsieur le Maire donne pour lecture aux membres du Conseil Municipal ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

La séance est levée à 20 h 40.

D. BUISSET

D. ROUAULT

M. DEFFAINS

J.C. FOUERE

J.C. FOUERE

A. RENAULT

F. BOUGARD

C. ROZET

C. DUFOUIL

Date d'affichage : 21 octobre 2021.

Le Maire,
David BUISSET